



## Charges des revenus fonciers

Par **joteso**, le **03/03/2023** à **11:19**

Bonjour

Je voudrais savoir si les actes facturés par le syndic de copropriétés, au moment d'une vente d'appartement (acte prédatés et datés a fournir au notaire), au vendeur, propriétaire de l'appartement , peuvent être déclarés dans la rubrique charges de copropriété a déduire des revenus fonciers

Merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **03/03/2023** à **11:33**

Bonjour et bienvenue

Une règle essentielle à retenir en terme de fiscalité, c'est que sont déductibles d'un revenu, les charges liées à l'acquisition de ce dernier.

Donc les frais n'ayant pas de rapport avec la location, ne sont pas déductibles.

Par **joteso**, le **03/03/2023** à **11:45**

merci pour votre réponse...

Je deduis les impôts fonciers , l'assurance propriétaire non occupant (même lorsque l'appartement n'est pas loué .... )qui n'ont pas de rapport avec la location